

SECTEUR 2. PLASENN AN ILIZ



<b>Superficie :</b>	0.13 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	15 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	2		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Individuel		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		

Ce secteur de renouvellement urbain a vocation à accueillir un programme de logements au sein duquel des espaces bâtis communs peuvent être aménagés.

La construction d'un nouveau bâtiment partagé est autorisée, si et seulement si, celui-ci a pour vocation principale l'amélioration des services dédiés aux futurs habitants (salle commune, stationnement, annexe mutualisée...).

L'insertion paysagère des constructions est prise en compte lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme pour tenir compte de la position d'entrée de ville de l'opération et du contexte architectural et paysager remarquable du centre-bourg. Le point de vue remarquable sur l'église, en entrée de ville, depuis l'axe Ar Grelen Gozh, est pris en compte dans l'implantation, la volumétrie et l'aspect des constructions. Le traitement paysager de l'îlot est préservé.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.